Exposé d'éthique : l'euthanasie

Jean-René Moret*

2 juin 2012

Table des matières

1 Délimitation du sujet **1**

2 Le cas Vincent Humbert **2**

3 La loi Leonetti **2**

4 Proposition de loi légalisant l'euthanasie **3**

5 Regard théologique **4**
5.1 Quel regard sur la mort ? 4
5.2 Les antalgiques 4
5.3 Arrêt de soins 4
5.4 Euthanasie 5
5.4.1 Cas bibliques 5
5.4.2 L'interdit de donner la mort 5
5.4.3 Médecine hippocratique ou vétérinaire 6
5.4.4 Le sens de l'euthanasie 6

6 Conclusion **7**

1 Délimitation du sujet

Cet exposé porte sur les débats récents au Sénat français concernant l'euthanasie, notamment suite à l'affaire Vincent Humbert. Il s'agit d'abord de savoir de quoi il est question. A l'origine, l'idée d'euthanasie signifie une "bonne mort". Selon le rapport About[1] (rapport d'une commission du sénat sur la fin de vie, faisant l'état de la question.), il s'agissait dans l'antiquité d'une mort au combat, d'une mort pour des valeurs, ou d'une mort couronnant une belle vie. Puis ce terme a pris le sens d'une mort sans douleur, et aujourd'hui celui, presque exclusif, d'une mort provoquée volontairement.

*Voir www.jrmoret.ch

[1] About, N. Contribution au débat sur la fin de vie. Rapport d'information, Juin 2010. http ://www.senat.fr/rap/r09-579/r09-579.html.

La question de l'euthanasie est donc celle-ci : peut on mettre fin volontairement à une vie humaine, en particulier lorsqu'elle approche de son terme et qu'elle s'accompagne de souffrances. Il faut encore relever que dans notre époque très médicalisée, près de la moitié des morts ont lieu en hôpital. Dans ce cadre la mort et le moment de la mort résultent presque immanquablement d'un décision – arrêt de soin, non-réanimation, ou au contraire poursuite des soins jusqu'à la dernière extrémité, et toute la question autour de l'euthanasie est de savoir quels genre de décisions sont admissibles ou non. Nous allons nous concentrer sur les cas d'euthanasie en fin de vie, parce que ce sont ceux qui sont le plus proche d'entrer dans la législation ; on ne traitera pas ici des cas d'enfants prématurés atteints neurologiquement, ni les demande d'aide au suicide par des handicapés dont les jours ne vont pas à leur terme.

2 Le cas Vincent Humbert

Vincent Humbert[2] est un jeune homme souffrant d'une double hémiplégie d'origine cérébrale suite à un accident. Il communique avec son entourage par le biais de mouvements du pouce, il est doué de l'ouïe et d'une vision restreinte. Il dicte, en novembre 2002 une lettre au président où il demande au président le droit de mourir, en exprimant surtout son souci pour sa mère. Sa demande est refusée par le président, ou son cabinet, qui l'encourage à continuer à vivre. Un grand battage médiatique est organisé autour de l'affaire. En Septembre 2003, sa mère met des barbituriques dans sa sonde gastrique, ce qui ne suffit pas à le tuer, il meurt d'une injection de la main de son médecin deux jours plus tard. L'affaire à fait grand bruit, ainsi que plusieurs autres, et on peut ajouter aussi le film Million Dollar Baby[3], qui se termine par une euthanasie.

3 La loi Leonetti

Suite notamment à ces événements, une nouvelle loi sur les droits des malades en fin de vie est adoptée en 2005, dite "loi Leonetti" [4].

- Le patient a le droit de décider de l'arrêt des soins curatifs (soins qui visent à obtenir une guérison).
- De même, la loi autorise, avec l'accord du patient en connaissance de cause, l'emploi de substance réduisant la douleur même si elles ont pour effet de raccourcir la vie. L'idée est celle de l'intentionnalité : tant que le but recherché est de soulager la douleur et non de raccourcir la vie, il ne s'agit pas d'euthanasie (même si on a parfois parlé d'euthanasie passive à ce sujet). On appelle cette manière de voir la chose "théorie du double effet"
- La loi permet l'arrêt des soins ; l'acharnement thérapeutique (multiplier les actes médicaux lourd pour prolonger la vie lorsqu'il n'y a pas d'espoir de rémission) est interdit, et il semble que la loi permette l'arrêt de la nutrition artificielle. Pour

[2]Pour cette partie, voir : Messager, H. Un hommage à Vincent. *Le Réveil de Berck 43* (2003) et : L'affaire Vincent Humbert. Page wikipédia. http ://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Vincent_Humbert. Consulté le 19.04.2012

[3] Eastwood, C. , (réalisateur),Eastwood, C. ; Haggis, P. et Lorenz, R.(producteurs), *Million Dollar Baby*, 2004

[4]Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, Avril 2005. http ://www.senat.fr/basile/visio.do ?id=d518827.

le patient inconscient, s'applique dans l'ordre : des directives anticipées[5] laissées par le patient (vieilles de moins de 3 ans), une personne de confiance par lui désignée, finalement le médecin. (ce point est aussi développé dans le rapport de la Commission Consultative Nationale d'Éthique N°63[6])

L'euthanasie active proprement dite (administration volontaire de substances dans le but de provoquer la mort) est toujours interdite (avec ou sans demande du patient).

4 Proposition de loi légalisant l'euthanasie

Une proposition de loi légalisant et encadrant une euthanasie active a été émise en Juillet 2010[7]. Elle aurait permis l'euthanasie soit sur demande du patient conscient, soit sur la base de ses directives anticipées, le tout avec un dispositif assez lourd de contrôle par les médecins. Citons son article 1 :

> Toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, peut demander à bénéficier, dans les conditions strictes prévues au présent titre, d'une assistance médicalisée pour mourir.

Au terme des débats[8], la proposition de loi a été refusée. La teneur des débats rejoint en grande partie les lignes présentées par le rapport About[9], à savoir, en quelques mots :

- Pour les partisans de l'euthanasie, l'enjeu est celui d'une liberté, la possibilité de choisir le moment de sa mort, plutôt que de s'en remettre à la nature, ou plus encore au corps médical.
- Dans la même lignée, il s'agit de se rendre maître de sa propre mort
- Pour les opposants, il s'agit de respecter un interdit fondamental, celui d'ôter la vie.
- Il s'agit aussi d'accepter la mort.
- Moult références sont faites à A. Kahn (dans les débats comme dans le rapport), selon qui la liberté nécessite une alternative :face à la douleur et à l'isolement, est-il encore question d'un choix libre ?
- Dans le même sens, la demande d'euthanasie provient souvent de l'isolement ou d'une hospitalisation froide, impersonnelle[10], etc. Le développement de vrais soins palliatifs supprime souvent la demande.
- Autoriser l'euthanasie expose les personnes en fin de vie à la pression sociale, à se sentir inutile, à considérer qu'elles se doivent de demander le geste qui leur fera

[5] Les directives anticipées sont des instructions écrites par une personne sur la manière dont elle souhaite être traitée ou non durant sa fin de vie, en anticipation du fait que le patient pourrait ne pas être en état de s'exprimer au moment où le choix doit s'appliquer.

[6] Terrenoire, G. Avis sur fin de vie, arrêt de vie, euthanasie, Janvier 2000. Commission consultative nationale d'éthique. www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis063.pdf.

[7] Proposition de loi relative à l'aide active à mourir, Juillet 2010. http ://www.senat.fr/basile/visio.do ?id=d082430.

[8] Séance du 25 janvier 2011 (compte rendu intégral des débats). http ://www.senat.fr/seances/s201101/s20110125/st20110125000.html.

[9] About, N. Contribution au débat sur la fin de vie. Rapport d'information, Juin 2010. http ://www.senat.fr/rap/r09-579/r09-579.html.

[10] Moyse, D. *Bien naître, bien être, bien mourrir.* Érès, 2001, p.219

cesser d'être une charge.[11]

A noter aussi que même cette loi n'aurait pas répondu au cas de Vincent Humbert, puisque celui-ci n'était pas en fin de vie, et qu'il pouvait vivre presque indéfiniment dans son état.

5 Regard théologique

5.1 Quel regard sur la mort ?

Avant de parler de manière théologique de l'euthanasie, commençons par baliser les limites du côté inverse. On pourrait croire qu'il faut s'opposer à l'euthanasie à cause d'une volonté de se battre pour la vie à tout prix, en tout temps, par une sorte de sacralisation de la vie.

On peut y opposer la pensée biblique, qui tout en considérant la mort comme un ennemi ne refuse pas la mort physique :

> un temps pour naître, et un temps pour mourir ; un temps pour planter, et un temps pour arracher ce qui a été planté ; *un temps pour tuer, et un temps pour guérir*[12] ; un temps pour abattre, et un temps pour bâtir ; Eccl 3.2-3

On pourrait faire une lecture très euthanasiante de cet extrait, mais cela n'est certainement pas le sens du propos. Par contre, l'idée que tout homme doit mourir un jour et qu'un temps est prévu pour doit nous conduire à refuser l'attitude de l'acharnement thérapeutique, qui semble refuser la mort naturelle.

5.2 Les antalgiques

Je ne développerai pas ce sujet, qui a partie liée aux soins palliatifs. Citons rapidement

> Donnez des liqueurs fortes à celui qui périt, Et du vin à celui qui a l'amertume dans l'âme ; Qu'il boive et oublie sa pauvreté, Et qu'il ne se souvienne plus de ses peines.
> *Pr 31.6-7*

Donner des substances psychotrope à un mourant, même au point de susciter l'oubli, semble donc admissible. La théorie du double effet semble pertinente. A noter que le rapport About cite Thomas d'Aquin concernant cette théorie du "double effet", et que cette vision est acceptée (avec certaines restrictions) par l'éthique catholique, selon Sgreccia[13].

5.3 Arrêt de soins

Sur la question de l'arrêt des soins, la morale catholique a énoncé la distinction entre soins ordinaires et extraordinaires, les premiers étant la nutrition, l'hydratation (même artificielle), le soin des plaies, l'hygiène. Dans cette optique, l'arrêt des soins ordinaires

[11] Voir aussi Moyse, *op. cit*, pp. 206-220 qui montre le système le plus cynique est celui qui demande aux indésirables de participer à leur propre destruction.

[12] C'est nous qui soulignons.

[13] Sgreccia, E. *Manuel de Bioéthique.* Mame-Edifa, 2004.

est une euthanasie proprement dite, alors que les moyens extraordinaires peuvent être suspendus – s'ajoute ensuite la question de la proportionnalité des soins au résultats, et celle des respirateurs artificiels, par exemple. Il y a là une réflexion pertinente, et l'autorisation de ne plus alimenter (même sur demande) un malade en fin de vie revient à un droit de laisser mourir de faim. C'est à mon avis déjà un pas de trop, parce que celui qu'on n'alimente plus ne meurt pas des suites de sa maladie, tout homme meurt si on ne le nourrit – en fait, cette mesure est à mon sens déjà un euthanasie.

5.4 Euthanasie

5.4.1 Cas bibliques

On a dans la Bible un exemple d'une mort donnée sur demande, pour échapper à une mort pressentie comme infamante et inéluctable : en 2 Samuel 1, on voit un amalécite rapporter que Saül, pris de vertige et cerné par l'ennemi lui a demandé de le tuer, ce qui fut fait. Or David face à ce récit considère l'amalécite comme coupable d'avoir tué l'oint de Dieu, indépendamment des circonstances et de la demande. David n'est pas l'exemple éthique ultime, mais on voit que pour lui rien de l'argumentaire n'innocente le geste de donner la mort.

On peut aussi penser à Job dans tout son malheur ; sa femme lui donne le conseil de maudire Dieu et de mourir (bref une forme suicide par Dieu interposé[14]), ce que Job refuse. Job demande à Dieu la mort, mais Dieu ne la lui donne pas ; on pourrait dire que Dieu a été confronté à une demande d'euthanasie (même si de fait la vie de Job n'était pas proche de son terme), et a refusé d'y répondre.

Passés ces épisodes qui pourraient nous conduire à l'exemplarisme, la Bible nous donne peu d'indications explicites, ce sont donc des considérations plus générales qui doivent nous guider.

5.4.2 L'interdit de donner la mort

Comme vu en cours, le décalogue interdit le meurtre, et pas forcément toute mise à mort. Mais il faut noter que le décalogue n'est pas la première énonciation de ce principe, lisons lors de l'alliance avec Noé :

> Mais aussi, je réclamerai votre sang (c'est-à-dire) votre vie, je le réclamerai à tout animal ; et je réclamerai à chaque homme la vie de l'homme qui est son frère.
>
> Celui qui verse le sang de l'homme
> Par l'homme son sang sera versé,
> Car Dieu a fait l'homme à son image. *Genèse 9.5-6*[15]

Ici le vocable est différent du décalogue, et on a une indication supplémentaire concernant la raison de cette interdiction : Dieu a fait l'homme a son image. C'est là la base de la notion de valeur de la vie humaine. Et il faut maintenir que l'image de Dieu en l'homme n'est détruite ni par la maladie, ni par le handicap, ni par la souffrance.

[14] Allusion au suicide par policier interposé, qui consiste à se comporter d'une manière qui force les forces de l'ordre à faire un usage létal de leur arme.

[15] Segond, L. *Bible Segond dite la Colombe - nouvelle version Segond revisée.* Alliance Biblique Universelle, 1978.

Les cas qui passent hors de l'interdit de tuer sont, à ma connaissance, la guerre et l'exécution suite à une décision judiciaire. Rien de semblable à l'euthanasie n'est évoqué par la Bible d'une manière qui laisse à penser que ce cas fasse exception. Mais là dessus, la question est de savoir comment interpréter ce silence. Il semble raisonnable de considérer que ce principe est général sauf mention contraire, sans quoi il suffirait d'inventer de nouvelles catégories pour justifier toutes sortes de mises à mort.

A l'inverse, d'autres diront qu'il n'y a rien d'explicite contre l'euthanasie et qu'il n'y a donc rien de biblique à objecter ; je pense qu'ils ont tort, mais il nous faut pousser la réflexion plus loin pour le montrer.

Dans l'éthique catholique, le principe est simple, le propriétaire ultime de la vie humaine est Dieu, l'homme n'a pas le droit de se donner la mort, à plus forte raison il ne peut pas déléguer un droit qu'il n'a pas.

5.4.3 Médecine hippocratique ou vétérinaire

Dans la médecine héritée d'Hippocrate, vision traditionnelle en occident, fortement christianisée, on soigne l'homme parce qu'il est homme, parce que justement il est image de Dieu.

Il peut être bon de rappeler un extrait du serment d'Hippocrate :

> Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif.
>
> *Serment d'Hippocrate*

A l'inverse, la médecine vétérinaire soigne l'animal en fonction du bénéfice espéré de sa guérison ; on abat un animal qu'on ne peut pas guérir, pour abréger ses souffrances. Comme le dit Cameron[16], la vision de la santé évolue d'une manière qui tend à faire appliquer la médecine vétérinaire à l'homme (et *vice versa*, serait-on tenté de dire quand on voit certaines évolutions concernant les animaux de compagnie). Pour le même Cameron, le développement de la santé peut aller dans une direction dangereuse : considérer que seule la vie en santé est digne ; et c'est bien le discours des différentes associations pour le droit à mourir dans la dignité.

Toute la question est finalement de savoir si la valeur de la vie humaine réside en elle-même (dans l'image de Dieu, diront les chrétiens), ou si elle n'a de valeur qu'en fonction de l'équilibre des souffrances et des plaisirs.

5.4.4 Le sens de l'euthanasie

Il nous faut aussi situer l'euthanasie dans son cadre existentiel. Dans les cas concret, la demande d'euthanasie est souvent l'expression d'un désespoir, d'une situation devenue trop difficile à surmonter. Et c'est souvent l'isolement, le sentiment d'être un fardeau qui la sous-tend ; la douleur physique quant à elle peut être bien prise en charge par les antalgiques, et supportée par une personne bien soutenue. C'est souvent l'insuffisance

[16] Cameron, N. M. d. S. Theological perspective on euthanasia. In *Death without Dignity*, N. M. d. S. Cameron, Ed. Rutherford Book House, 1990.

des soins palliatifs et de l'attention à la personne en fin de vie qui se traduit en demande d'euthanasie.

Face à une personne à qui la vie devient insupportable, il y a deux réponses possibles, rendre la vie meilleure, ou abréger la vie. Je crois que la morale biblique appelle à venir au secours du malheureux et du souffrant, et l'euthanasie est une solution trop facile, faire disparaître le souffrant au lieu porter avec lui la souffrance. Accompagner un malade est un geste d'humanité, le supprimer même à sa demande est déshumanisant pour l'un comme pour l'autre.

D'autre part, un malade en fin de vie, alité, peut avoir le sentiment d'être un fardeau, de n'avoir rien à apporter. Dans cette situation, affirmer sa dignité consistera à lui affirmer qu'il est hors de question de hâter sa mort. Le grand risque de l'euthanasie, c'est aussi que les patients se sentent le devoir de demander l'euthanasie pour alléger le poids sur la société. Si l'euthanasie est possible, ce risque se réalisera que l'on le veuille ou non, c'est pourquoi l'euthanasie doit rester un interdit.

6 Conclusion

En confrontant ces réflexions avec la loi et les débats, nous pouvons dire que la loi actuelle va aussi loin qu'admissible pour parer au danger de l'acharnement thérapeutique, voir un peu trop loin en ce qui concerne l'arrêt de la nutrition.

Les débats au sénat ont été des débats de qualité, mettant le doigt sur les bonnes questions à poser. On peut dire qu'en bonne partie, le refus de légaliser l'euthanasie s'est basée sur une vision de l'homme assez biblique, ou compatible avec la Bible.

Mais il ne fiat pas de doute que la question va revenir sur le tapis.

La question de la fin de vie, du poids économique et social des soins est une question majeure qui se pose et va se poser de plus en plus dans notre époque. Notre société peut se mobiliser, s'organiser et se battre pour que la fin de vie soit la plus humaine possible, ou bien elle peut baisser les bras en proposant l'euthanasie. Voilà l'alternative, choisir la bonne option va demander des voix, mais plus que cela, un regain de solidarité envers les faibles et vulnérables.

Références

[1] L'affaire Vincent Humbert. Page wikipédia. http ://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Vincent_Humbert. Consulté le 19.04.2012.

[2] Séance du 25 janvier 2011 (compte rendu intégral des débats). http ://www.senat.fr/seances/s201101/s20110125/st20110125000.html.

[3] Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, Avril 2005. http ://www.senat.fr/basile/visio.do ?id=d518827.

[4] Proposition de loi relative à l'aide active à mourir, Juillet 2010. http ://www.senat.fr/basile/visio.do ?id=d082430.

[5] About, N. Contribution au débat sur la fin de vie. Rapport d'information, Juin 2010. http ://www.senat.fr/rap/r09-579/r09-579.html.

[6] Cameron, N. M. d. S. Theological perspective on euthanasia. In *Death without Dignity*, N. M. d. S. Cameron, Ed. Rutherford Book House, 1990.

[7] Messager, H. Un hommage à Vincent. *Le Réveil de Berck 43* (2003).

[8] Moyse, D. *Bien naître, bien être, bien mourrir.* Érès, 2001.

[9] Paroz, P. *Prends soin de ma fin.* Olivétan, 2010.

[10] Segond, L. *Bible Segond dite la Colombe - nouvelle version Segond revisée.* Alliance Biblique Universelle, 1978.

[11] Sgreccia, E. *Manuel de Bioéthique.* Mame-Edifa, 2004.

[12] Terrenoire, G. Avis sur fin de vie, arrêt de vie, euthanasie, Janvier 2000. Commission consultative nationale d'éthique. www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis063.pdf.